

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3903>



Déclaration unitaire au Conseil Départemental de l'Education Nationale

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: vendredi 15 avril 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les élu (e)s, Mesdames, messieurs

Avant d'aborder la question de la carte scolaire départementale, nous profitons de cette instance où sont réunis parents, élus, associations, représentants de l'Etat et ceux des personnels, pour dire à nouveau notre attachement à la laïcité et à l'enseignement public. Pour nous, il est primordial de rappeler dans le contexte actuel que la laïcité est le fondement du vivre ensemble dans notre société. C'est pourquoi, l'UNSA EDUCATION, la FSU, le SGEN CFDT et la FCPE ont contribué à la prise de position récente de l'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) pour que cessent les jeux troubles avec la laïcité. Ce texte est un engagement et un avertissement. Il rappelle que nous nous tenons prêts à nous mobiliser pour faire respecter la loi de 1905 et que nous continuerons à promouvoir ensemble l'Ecole publique laïque.

La laïcité est un principe essentiel de la République, principe de concorde, de liberté, de justice sociale, car la laïcité se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que sur ce qui les différencie voire les divise comme le fait l'approche communautariste. Elle garantit, par la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, le respect de toutes les croyances et de toutes les opinions.

En conséquence, la laïcité ne peut être instrumentalisée pour stigmatiser une religion, ni pour affirmer la supériorité d'une autre, quels que soient les arguments historiques, culturels, géographiques employés ; elle ne saurait servir à encourager les différences entre les citoyens.

L'Ecole Publique, garante des valeurs républicaines, doit être la priorité de l'Etat. Favoriser les établissements privés comme le font certains sénateurs est pour nous inacceptable.

Conformément à l'injonction ministérielle, le CTPD chargé de la carte scolaire 1er degré et par conséquent ce CDEN n'ont pu se tenir qu'après les élections cantonales. Outre l'alourdissement de la tâche des personnels administratifs qui, dans le premier degré, devront préparer la rentrée et le mouvement des enseignants avec trois à quatre semaines de moins, ce report au prétexte fallacieux illustre bien le mépris dans lequel le gouvernement tient tout à la fois enseignants, personnels, parents, enfants. Il cache difficilement la peur du ministère et de certains élus locaux que les conséquences du budget n'aient provoqué un incendie qui eût pu gagner les urnes. Les élus de la majorité devraient d'abord réfléchir aux conséquences de leur vote lors de l'examen du budget au Parlement avant même d'écrire à l'inspecteur d'académie pour qu'il sursoie à une fermeture dans leur circonscription.

Hélas, ce report n'empêchera pas une rentrée 2011 particulièrement douloureuse. Les contre feux médiatiques allumés par le ministre de l'Education Nationale (annonces à l'emporte-pièce sur les rythmes scolaires, langue vivante dès la maternelle...) n'effaceront pas cette réalité.

La politique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite touchant particulièrement le ministère de l'Éducation nationale entraîne 16 120 suppressions d'emplois programmées pour la seule mission « enseignement scolaire », parmi lesquelles 8 967 postes dans le 1er degré (pour 2300 élèves supplémentaires), 4 800 dans le second degré (pour 35300 élèves supplémentaires) et 600 emplois de personnels administratifs.

Tous les niveaux d'enseignement sont gravement touchés, tous les personnels sont concernés.



Fédération Syndicale Unitaire

Concrètement, aujourd'hui, le CDEN est chargé d'examiner la déclinaison départementale de cette préparation nationale de rentrée 2011.

Cette année, pour le Premier degré, le département de Saône et Loire doit rendre 34 postes sur 125 supports budgétaires au plan académique. Nous assistons là à l'affirmation d'une logique dictée par le gouvernement, obnubilé par le remboursement de la dette publique, qui ne part plus des besoins devant élèves mais d'un impératif strictement comptable. Le Service public d'éducation malmené depuis bien des années, se voit aujourd'hui encore plus sacrifié. Les élèves, notamment les plus en difficulté, les enseignants et les personnels en paieront une fois de plus le prix fort.

Pour l'enseignement du premier degré, 28 emplois sont supprimés au titre du schéma d'emploi sans lien avec l'évolution démographique du nombre d'élèves. Certes, 6 emplois sont effectivement retirés au titre de la baisse démographique pour le premier degré, prenant en compte une baisse de 309 élèves dans notre département, baisse consécutive au refus de l'Inspection départementale de comptabiliser les enfants de moins de trois ans.. Et même si la génération du « baby boom » de l'an 2000 quitte l'école primaire, elle ne disparaît pas pour autant et aurait également besoin dans le 2d degré d'autres moyens....Nous le verrons par la suite.

Nous le déplorons tous, parents comme enseignants, mais il est clair que l'école maternelle et l'école élémentaire, où se joue en grande partie l'avenir scolaire de nos élèves, n'est pas une priorité pour ce gouvernement.

Cette actualité de la carte scolaire n'est pas la seule agression à laquelle l'école doit faire face depuis la rentrée :

- il n'y plus de formation professionnelle digne de ce nom mais un simple compagnonnage aménagé,
- un nombre important de RASED, Réseau d'Aide spécialisé pour les Elèves en Difficultés, est incomplet et ne peut assurer la totalité des besoins,
- cette pénurie va encore être augmentée par l'absence totale de départ en formation d'enseignants pour ces réseaux (CAPA-SH E et G)
- pour la rentrée 2011, les moyens effectifs de remplacement vont baisser d'une centaine d'enseignants par la baisse du nombre de lauréats au concours, qui passe de 46 à une quinzaine et de la résorption des personnels en surnombre qui ont servi d'appoint pour les remplacements pendant l'année scolaire 2010/2011.
- une baisse encore accrue de la scolarisation des élèves de 2 ans : l'administration qui en comptait 495 pour la rentrée 2010 en prend seulement 85 en compte pour la rentrée 2011 ! Une moyenne de 27 élèves et plus par classe constatée dans certaines écoles maternelles entrainera de fait, .une baisse de la capacité d'accueil y compris quand les familles souhaitent scolariser les enfants.
- l'accroissement des tâches administratives des directeurs ; directeurs –rappelons-le- qui sont avant tout en charge de classe et dont la grande majorité ne bénéficie que d'un jour de décharge de service voire aucun... Parallèlement à cela, le ministère cherche à supprimer toute aide administrative...

Alors que nous dénonçons dans cette déclaration, le sort qui est réservé à l'École, le ministère vient de communiquer au sujet des résultats des évaluations CM2. Nous connaissons tous les critiques formulées au sujet de ces évaluations. Entendre le gouvernement utiliser ces résultats, contestables et très discutables, pour justifier sa politique éducative est difficilement acceptable pour les professionnels et parents que nous sommes. Si pour le ministère la seule réponse à l'échec scolaire réside dans l'aide personnalisée, nous excluons l'idée que ce dispositif soit en mesure de répondre à de telles ambitions. En aucun cas leur prise en charge ne peut se faire sans des personnels qualifiés, formés, spécialisés ayant des compétences requises pour gérer ces problématiques...



Pour le second degré : l'augmentation globale d'environ 200 élèves des effectifs des collèges et lycées de Saône-et-Loire à la rentrée 2011 s'accompagne d'un retrait d'une cinquantaine d'Equivalents Temps Pleins de la dotation départementale. Tandis que l'administration n'implante qu'un ETP supplémentaire pour 21 élèves de plus dans les collèges, elle retire un ETP pour 3 élèves perdus dans les lycées. Une fois de plus le ratio n'est pas le même pour créer ou supprimer des postes !

Dans ce contexte, la mobilisation des personnels et des parents a été forte au cours des dernières semaines : interpellation des autorités académiques et vote contre des dotations insuffisantes dans les conseils d'administration ; blocage des lycées chalonnais, grèves et manifestations dans les lycées de Digoïn et du Creusot, journées sans élèves au collège Pasteur et dans les lycées mâconnais...

En effet, la situation est telle qu'aujourd'hui de nombreux établissements ne peuvent plus garantir à leurs élèves l'enseignement auquel leur donne pourtant droit l'école de la république : l'augmentation des heures supplémentaires qui représentent désormais plus de 11 % des dotations des lycées et près de 8 % de celles des collèges, met de nombreux établissements dans l'incapacité d'en utiliser la totalité. Les dotations sont donc souvent trop justes, voire insuffisantes, mais elles sont également en partie inutilisables !

Dans les lycées, la réforme, dont l'objectif affiché était une meilleure prise en compte de chaque élève, par un meilleur accompagnement et un meilleur suivi de son orientation, se traduit en réalité par la suppression de quasiment tous les dédoublements dans les matières générales, par la suppression d'enseignements d'exploration une année seulement après leur ouverture, par le regroupement des élèves de première générale dans certaines matières du tronc commun... Comment assurer un accompagnement véritablement personnalisé dans des groupes pouvant atteindre une vingtaine d'élèves ? Comment concilier cet objectif avec les suppressions de postes de CPE annoncée dans plusieurs lycées ? Comment permettre un véritable suivi de l'orientation des lycéens avec des conseillers d'orientation trop peu nombreux, et fragilisés dans leurs missions et leurs conditions de travail ? Comment permettre la réussite de tous les élèves en affaiblissant la voie technologique par une réforme dont l'objectif principal est de supprimer des postes d'enseignants ?

Dans les collèges, la situation n'est pas meilleure : aux augmentations des effectifs de classe, à la remise en cause de dispositifs d'aide voire d'horaires réglementaires, il faut ajouter une absence d'horizon pédagogique ; les équipes vivent au jour le jour la mise en place chaotique de réformes non concertées, non comprises, parfois contestées, et pourtant présentées comme fondamentales, comme la mise en place du socle commun et l'évaluation par compétences.

De ce point de vue, la quasi disparition de la formation continue des personnels provoquée par les restrictions budgétaires est particulièrement grave. Quant à la formation initiale des enseignants, alors que le Président de la République a lui-même convenu qu'il fallait en rouvrir le chantier, elle semble ne pas devoir évoluer à la rentrée : de nouveau des élèves devraient donc voir se succéder devant eux des adultes sans expérience professionnelle ni formation pédagogique au cours de l'année prochaine.

De toute évidence, l'école dessinée par la politique gouvernementale ces dernières années n'est pas l'école que nous voulons ! Cessons de faire croire que l'on peut faire mieux avec sans cesse moins de moyens...Il est primordial et notamment, dans un contexte social aussi difficile, que l'École puisse remplir sa mission au service de tous.





Fédération Syndicale Unitaire